

MEILLEURS VŒUX...



LE SNCA-CGT VOUS ADRESSE SES MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE 2017...

...Puisse-t-elle nous apporter santé ainsi que réussites personnelles/professionnelles/syndicales.

De nombreuses actions sont encore à venir en 2017 pour défendre nos "conquis sociaux" et obtenir de nouveaux droits, mais nul doute que tous ensemble, nous parviendrons à réaliser de belles choses encore.

L'année 2017 revêt un caractère important pour les personnels de Chambres de Métiers et de l'Artisanat puisqu'auront lieu, dans quelques petits mois, les élections des nouveaux représentants des salariés au niveau local et au niveau national.

Un travail important est déjà engagé par le SNCA-CGT pour préparer au mieux ces élections qui, si elles sont couronnées de succès (ce que notre syndicat espère bien évidemment), permettront d'avoir une belle représentativité, nécessaire pour faire avancer le dialogue social et surtout pour faire évoluer positivement le Statut du personnel des CMA.

L'élection présidentielle sera aussi un événement marquant de

l'année 2017. Le SNCA-CGT, tout comme l'ensemble de la CGT, restera vigilant et réagira en temps voulu dès que cela s'avérera nécessaire.

Comme vous l'avez sûrement remarqué, nous ne manquons pas de communiquer auprès du plus grand nombre, d'informer de manière précise, dès que les sujets s'y prêtent, par le biais de ce site notamment. C'est pourquoi, dans un souci constant d'amélioration et de transparence, nous vous invitons à réagir dans la partie "commentaires" qui se trouve sous chaque article. De plus, vous pouvez partager nos articles sur les réseaux sociaux de manière très simple et les convertir désormais en pdf (bouton prévu à cet effet) afin de les diffuser par mail.

TRÈS BONNE ANNÉE 2017 A TOUS!

ET N'OUBLIEZ PAS QUE:

***"Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner,
mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu" (B. B)***

Père Noël



Nous pouvons toujours croire au Père Noël ?

Mais avec un véritable CHSCT ce serait plus sur.

Bonnes fêtes de fin d'année a tous les collègues des CMA et des CFA

Eric

Formation professionnelle et apprentissage : l'état ampute les ressources des régions !

Le projet de loi de finances rectificative pour 2016 vient amputer de 30 Millions d'euros (article 1 – V) les crédits des Régions en faveur de la formation professionnelle.

Les alertes répétées auprès du Gouvernement n'ont pour l'heure trouvé aucun écho mais le signal est sans appel : les Régions disposeront demain de moins de crédits pour maintenir leurs politiques de formation professionnelle.

C'est à tout le moins une hérésie alors les discussions ont été engagées sur la prolongation en 2017 du plan 500.000 actions de formation pour les demandeurs d'emplois piloté par les Régions.

Le niveau du chômage en France notamment des jeunes appelle à un renforcement des efforts de tous les acteurs publics et non à leur diminution. Il est donc indispensable que le Gouvernement vienne rétablir les crédits régionaux lors de l'examen par l'Assemblée mardi 20 décembre.

Le compte est tout autant non respecté au niveau de l'apprentissage. Les Régions attendent toujours la notification de la part variable de la taxe d'apprentissage qu'elles perçoivent depuis la réforme de 2015. Alors que le versement est attendu depuis mi-octobre, les arrêtés n'ont toujours pas été signés par les Ministères, sans raison valable autre que l'entrave délibérée, ce qui laisse présager une impossibilité de versement en 2016. La perte de ressources est de plus de 106M€ pour les Régions.

Au nom des Président(e)s de régions, Philippe Richert appelle le Gouvernement à ses responsabilités. Les équilibres comptables de l'Etat ne doivent pas prendre le dessus sur le respect des engagements pris et le financement de l'action publique en faveur de nos concitoyens les plus fragiles.

Source : CIDEFE

Augmentation du SMIC: +0.93%

Plus 0,93% pour le SMIC, plus 20% pour les dirigeants des entreprises ! On accentue les inégalités sociales !

Comme cela aura été le cas durant tout le quinquennat de François Hollande, le Gouvernement refuse cette année encore tout coup de pouce à l'augmentation du Smic, après 54 mois de blocage des pensions de retraite.

Le SMIC horaire sera donc augmenté de quelques centimes, pas même de quoi couvrir les hausses du prix du gaz et de l'essence déjà programmées pour janvier.

Cette politique d'austérité ne sert que les intérêts financiers du patronat et conduit à l'explosion des inégalités et de la pauvreté.

C'est aussi un frein aux négociations salariales (NAO) dans les entreprises et les branches professionnelles.

Cette politique d'austérité est inefficace économiquement : un million de chômeurs de plus en cinq ans et l'explosion des contrats courts et des temps partiels.

Pour la CGT, le problème central, c'est le coût du capital avec, notamment, les dividendes et les intérêts servis aux actionnaires : 42 milliards d'euros de profit au 1er septembre 2016.

À cela, s'ajoutent 230 milliards d'euros d'aides, de crédits d'impôts et d'exonérations aux entreprises, sans contrôle, sans évaluation pour les travailleurs et leurs représentants, sans impact, si ce n'est négatif, sur l'emploi.

La simple indexation du SMIC sur la proposition de la « commission des experts » va à l'encontre des recommandations de l'OIT qui s'alarme des conséquences de la faible

augmentation des salaires sur le développement économique en Europe.

L'instauration d'un salaire minimum en Allemagne a permis de réduire les petits boulots et de créer près de 90 000 emplois. En Espagne, le salaire minimum sera augmenté de 8% en 2017.

La CGT rappelle qu'elle revendique un SMIC à 1800 euros brut.

Il faut à la fois relever le SMIC et relever l'ensemble des salaires, selon les qualifications.

La CGT est disponible pour agir, entreprise par entreprise, avec l'ensemble des salariés pour gagner des augmentations salariales.

C'est cela aussi mettre en échec la loi « travail ».

Lire aussi l'intervention de la CGT à la Commission Nationale de la Négociation Collective [Intervention CGT CNNC 19 décembre 2016 déf](#)

Montreuil, le 19 décembre 2016

LA CMA66 SOUS TUTELLE !

LA CMA66 SOUS TUTELLE !

Ça y est c'est fait ! Lors de l'assemblée générale du vendredi 16 décembre, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Toulouse a réussi à imposer aux nouveaux élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 66 une « convention partenariale » qui fait de la structure régionale et de son ambitieux président, le gestionnaire de fait de l'établissement Perpignanais. Et c'est quasiment à l'unanimité que les élus locaux ont abandonné leur souveraineté.

Avec l'approbation de la tutelle régionale et du conseil régional, Serge Crabié le président de la CRMA a réussi son OPA sur la CMA66. Seul un ou deux élus locaux de la Chambre ont osé protester. Les autres ont rapidement capitulé en rase campagne. la convention qui les soumet à la CRMA a été adoptée à l'unanimité.

Seul élu a avoir le courage de questionner le Président CRABIE sur la pertinence de cette convention et de son utilité, mais aussi de s'inquiéter des droits des agents, le représentant du Conseil Départemental, monsieur LACAPERRE, dont il faut saluer la droiture et le courage. Méprisé (traité de syndicaliste comme s'il s'agissait d'une insulte) et bousculé, cet élu de la république n'a même pas été salué ou remercié par les élus de la CMA. C'est honteux.

La tutelle (via le préfet) et le Conseil Régional (via Carole

Delga) se sont réjouis, malgré leurs déclarations rassurantes faites précédemment aux élus du personnel, de cette convention qui piétine les droits des agents et le dialogue social. L'impact des ARTT est nul sur la situation de la CMA66 ? Qu'importe ! Cette convention permet à ceux qui ont été complices de l'endettement aventureux de la CMA66 en approuvant les crédits réalisés, de se défausser et de trouver un bouc émissaire : les agents.

Avec cette convention, les élus locaux seront là pour inaugurer les chrysanthèmes comme on disait sous la IIIème république. En effet, la CMA66 ne pourra pas acheter un crayon, un rouleau de papier toilette, sans demander la permission à la CRMA. Peut être même devront ils demander la permission pour aller faire pipi. Cette mise en coupe réglée concerne au plus haut point les agents de la CMA66 puisque la convention prévoit que leur accord local soit purement et simplement supprimé. De plus, situation inédite (et surtout illégale) la CRMA s'invite à la table des Commissions Paritaires Locales pour mieux contrôler (bâillonner ?) le dialogue social dans l'établissement ! Une lecture tout à fait extravagante du statut du personnel dans laquelle les élus locaux ne seront que les marionnettes de la CRMA !

Et pour mieux appliquer sa politique et la surveiller, Monsieur Crabié installe en prime à la CMA66 une Secrétaire Générale à sa main, avec une solide réputation de Dame de fer. Il se paye même le luxe de se présenter en sauveur des salaires

Le Président Robert BASSOLS en capitaine du Titanic, réunissait le personnel de la CMA66 ce jour lundi 19 décembre a 11h30 pour leur chanter la chanson "tout va très bien madame la marquise".

Selon lui bien sur les élus étaient obligés de signer une convention, (que d'ailleurs il refuse de communiquer au agents, mais nous remédierons à cela) qui seule permettait de

sauver la CMA. Questionné par les agents sur l'absurdité d'une mesure qui n'aura aucun effet sur la situation de la chambre, le président a bredouillé des réponses pas vraiment à la hauteur des inquiétudes et de la colère des agents. En effet, seuls les administratifs verront leurs ARTT supprimés, puisque pour es raisons d'emploi du temps les enseignants resteront comme avant. Alors qu'on nous expliquait hier qu'il était vital qu'ils fassent plus de face à face pédagogique ! Situation Ubuesque !

Le dialogue social sous surveillance ça n'existe pas ! les représentants des salariés dénonceront en droit cette atteinte au statut. Et les agents n'oublieront pas la trahison des élus du Conseil Régional et de la tutelle.

Le personnel se réunira prochainement pour échanger sur la situation et décider de la conduite à tenir.

Dernière minute

Les élus du personnel de la CMA devaient être reçus par Serge Crabié mercredi. Compte tenu de la situation, voici ce que les délégués du personnel ont répondu au président de la CRMA :

Monsieur CRABIE

Les élus du personnel ont pris acte de la convention partenariale que vous avez imposée aux élus locaux de la CMA66. Cette convention intègre un volet social qui est illégal au regard du statut du personnel des chambres de

métiers en ce qui concerne le paritarisme local.

En outre elle est en soi un diktat social et une motion de défiance envers les représentants élus que nous sommes. Dans ces conditions, et en guise de protestation, nous refusons de vous rencontrer comme prévu le 21 décembre prochain.

De plus nous avons besoin de consulter nos mandants pour décider de la conduite à tenir face à cette mise sous tutelle de fait de notre établissement. Nous ne serons pas, contrairement à nos élus locaux, des marionnettes entre vos mains.

D'autre part, EN AUCUN CAS, le paritarisme local ne se fera sous la surveillance illégale d'un membre de la CRMA. En tous cas pas avec nous.

Les élus de la CPL de la CMA66

[Tract CMA66 CRMA](#)